

COUPON SPORT



DEPARTEMENT
DE LA DRÔME

Une aide individuelle pour faciliter l'accès à la pratique sportive



QUI PEUT OBTENIR CETTE AIDE ?

QUEL EST LE MONTANT DE CETTE AIDE ?

TOUS LES CLUBS SPORTIFS SONT-ILS CONCERNES ?

QUAND PEUT-ON BENEFCIER DES COUPONS SPORT ?

QUELLE EST LA DEMARCHE POUR BENEFCIER DES COUPONS ?

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ...



QUI PEUT OBTENIR CETTE AIDE ?

Tous les jeunes âgés de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) (C.A.F. et M.S.A.).

QUEL EST LE MONTANT DE CETTE AIDE ?

De 1 ou 2 coupons sont délivrés par jeune en fonction du montant de la cotisation et viennent en déduction de celle-ci selon le barème suivant :

Montant de la cotisation	Nbr de coupons	Valeur
De 20 à 89 euros	1	20 euros
90 euros et plus	2	40 euros

Exemple : Cotisation : 95 euros
Application du barème : 2 coupons (40 euros)
Reste à payer : $95 - 40 = 55$ euros

TOUS LES CLUBS SPORTIFS SONT-ILS CONCERNES ?

Pour permettre à leurs jeunes licenciés de bénéficier de cette aide, les associations sportives doivent remplir deux conditions :

- être agréées Jeunesse et Sports,
- être affiliées par convention à l'Association Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) pour l'opération coupons sport.

Ces deux démarches sont possibles tout au long de l'année.

QUAND PEUT-ON BÉNÉFICIER DES COUPONS SPORT ?

Les coupons peuvent être attribués à tout moment de l'année, sous réserve que les crédits soient suffisants pour répondre aux demandes exprimées par les clubs.

QUELLE EST LA DEMARCHE POUR BÉNÉFICIER DES COUPONS ?

- ① Le jeune prend contact avec l'association sportive et fournit une attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire (C.A.F. et M.S.A.)
- ② L'association sportive transmet à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports le tableau ci-après, accompagné des pièces justificatives nécessaires (A.R.S. + certificat d'affiliation A.N.C.V.).
- ③ La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports envoie le ou les Coupons Sport au jeune.
- ④ Le jeune bénéficiaire paie sa cotisation avec l'aide du ou des Coupons Sport.
- ⑤ L'association sportive demande le remboursement des coupons sport à l'A.N.C.V. grâce au bordereau de remise fourni par cet organisme.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ...

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
Centre Administratif Brunet
Place Louis Le Cardonnel
B.P. 2108 - 26021 VALENCE CEDEX
Téléphone : 04.75.82.46.00 (Carole GOURDOL Michel FAUX)
Site : www.ddjs-drome.jeunesse-sports.gouv.fr

Agence Nationale pour les Chèques Vacances
36, bd Henri Bergson
95201 Sarcelles cedex
Téléphone : 0 825 844 344 (n° indigo : 0,15 € TTC /minute)
Site : www.ancv.com



